



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2020-033

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2020

# Sommaire

## Direction Départementale des Finances Publiques

82-2020-06-03-001 - Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de Lafrançaise mise à jour au 1er juin 2020 suite à prise de fonction de Mme Marie-Josée LEZIN (1 page)	Page 3
82-2020-06-02-006 - Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de Lauzerte mise à jour au 1er juin 2020 suite à prise de fonction de Mme Christelle GAYRAUD (1 page)	Page 5
82-2020-06-02-009 - Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de Valence d'Agen mise à jour au 1er juin 2020 suite à prise de fonction de Mr Gérard AILHAS (1 page)	Page 7
82-2020-06-02-007 - Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de Verdun mise à jour au 1er juin 2020, suite à prise de fonction de Mr Christophe GUERIN (1 page)	Page 9
82-2020-06-02-005 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts, mise à jour au 1er juin 2020 (1 page)	Page 11

# Direction Départementale des Finances Publiques

82-2020-06-03-001

Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de  
Lafrançaise mise à jour au 1er juin 2020 suite à prise de  
fonction de Mme Marie-Josée LEZIN

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE LAFRANCAISE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **LAFRANCAISE**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> Adjoint.**

Délégation de signature est donnée à **Jean-Jacques DAL SOGLIO** contrôleur principal adjoint au comptable chargé de la trésorerie, à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 1000 € ;
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5.000 € ;
  - b) les avis de mise en recouvrement ;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 Autres agents.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Brigitte MARTINS	Contrôleur principal	500 €	6 mois	3000 €

**Article 3 Publication.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de **Tarn et Garonne**.

A **Lafrançaise**, le **trois juin deux mille vingt**

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

**Marie-Josée LEZIN**

# Direction Départementale des Finances Publiques

82-2020-06-02-006

Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de  
Lauzerte mise à jour au 1er juin 2020 suite à prise de  
fonction de Mme Christelle GAYRAUD

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE LAUZERTE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **Lauzerte**.

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV :

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> Adjoint.**

Délégation de signature est donnée à **Thierry JAMME, Contrôleur Principal des Finances Publiques**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 1 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 Autres agents.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
François MIKOLAJCZAK	Contrôleur 1 <sup>ère</sup> Classe	1 000 €	6 mois	5 000 €

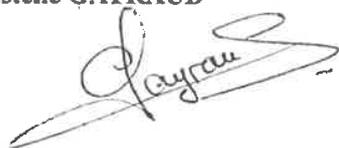
**Article 3 Publication.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de **Tarn et Garonne**.

A **Lauzerte**, le **02/06/2020**

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

**Christelle GAYRAUD**



# Direction Départementale des Finances Publiques

82-2020-06-02-009

Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de  
Valence d'Agen mise à jour au 1er juin 2020 suite à prise  
de fonction de Mr Gérard AILHAS

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE [VILLE]**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **VALENCE D'AGEN**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> Adjoint.**

Délégation de signature est donnée à **Valérie GUERIN, Inspectrice des finances publiques**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 8 mois et porter sur une somme supérieure à 20.000 € ;
- b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 Autres agents.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Prénom NOM Prénom NOM	<i>Inspecteur</i>	<i>15.000 €</i>	<i>6 mois</i>	<i>15.000 €</i>
Florence BEGUERIE -CUQ	<i>Contrôleur</i>	<i>3.000 €</i>	<i>6 mois</i>	<i>10.000 €</i>
Prénom NOM Prénom NOM	<i>Agent administratif</i>	<i>2.000 €</i>	<i>6 mois</i>	<i>3.000 €</i>

**Article 3 Publication.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de **Tarn et Garonne**.

A **VALENCE D'AGEN**, le **02 juin 2020**

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

**Gérald AILHAS**

 **TRESORERIE DE  
VALENCE-D'AGEN**  
19, avenue Jean Baylet  
(82400)

# Direction Départementale des Finances Publiques

82-2020-06-02-007

Délégation de signature du responsable de la Trésorerie de  
Verdun mise à jour au 1er juin 2020, suite à prise de  
fonction de Mr Christophe GUERIN

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE VERDUN/GARONNE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **VERDUN/GARONNE**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> Adjoint.**

Délégation de signature est donnée à Carole LAURIER, **Contrôleur principal**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10.000 € :

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 9 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € :

b) les avis de mise en recouvrement :

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice :

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 Autres agents.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Sébastien CABALLERO Prénom NOM	Agent administratif	2.000 €	6 mois	3.000 €

**Article 3 Publication.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de **Tarn et Garonne**.

A **VERDUN/GARONNE**, le 02 juin 2020

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

**Christophe GUERIN**



# Direction Départementale des Finances Publiques

82-2020-06-02-005

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe  
II au code général des impôts, mise à jour au 1er juin 2020

## Direction départementale des Finances publiques de Tarn et Garonne

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II  
au code général des impôts

Mise à jour au 1<sup>er</sup> juin 2020

DUTAUT Françoise	BRIGADE DÉPARTEMENTALE DE VÉRIFICATION
GOMEZ Manuel	POLE CONTRÔLE EXPERTISE
DEMARAIS Bruno	POLE de CONTRÔLE REVENUS / PATRIMOINE
PALAZY Didier	PRS de MONTAUBAN
GONZALEZ Yves	SIE de TARN-ET-GARONNE
GOUT Françoise	SIP de MONTAUBAN
DEMARAIS Bruno	SIP de MOISSAC
THIRION Alain	SPFE de MONTAUBAN 1
NGUYEN VAN Eric	TRÉSORERIE de BEAUMONT-DE-LOMAGNE
DELAVAUD Marie-Christine	TRÉSORERIES de CAUSSADE
LEZIN Marie-Josée	TRÉSORERIE de LAFRANCAISE
GAYRAUD Christelle	TRÉSORERIE de LAUZERTE
JOLIBERT Corinne	TRÉSORERIE de MONTECH
RIVIER Jean-François	TRÉSORERIE de NÈGREPELISSE
ZAMUNER Jacques	TRÉSORERIE de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL
AILHAS Gérald	TRÉSORERIE de VALENCE D'AGEN
GUÉRIN Christophe	TRÉSORERIE de VERDUN-SUR-GARONNE

Pour le directeur départemental des Finances publiques

Le directeur adjoint



Xavier DENEY